

## INTERPRÉTARIAT PROFESSIONNEL : UN NOUVEAU SERVICE POUR AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE.

À partir du 2 novembre, les professionnels de santé libéraux de la région Centre-Val de Loire auront accès à un nouveau service d'interprétariat. Mis en place par la Fédération des URPS, son objectif est simple : mettre en relation, gratuitement et rapidement, le professionnel avec un interprète lorsque la barrière de la langue entrave la tenue de la consultation.

Les professionnels de santé en ville sont parfois confrontés à des difficultés de communication avec des patients non-francophones. Cette barrière de la langue peut s'avérer problématique dans le cadre de consultations longues ou d'annonces de diagnostics et peut entraver pour le patient, la pleine compréhension de sa pathologie ou des soins nécessaires à sa prise en charge.

De leur côté, les professionnels sont parfois démunis, ne pouvant expliquer ou rassurer comme ils le souhaiteraient et ne disposant pas de solutions de traduction suffisamment performantes ou respectant la neutralité et la confidentialité des informations.

Pour ces raisons, la Fédération des URPS Centre-Val de Loire a contractualisé avec l'Agence Régionale de Santé pour mettre en place un service d'interprétariat professionnel. **Dès le 2 novembre, l'ensemble des professionnels de santé libéraux relevant d'une URPS et des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) de la région auront accès à un service d'interprétariat :**

- **Gratuit**
- **Accessible 24h/24 et 7j/7** par téléphone et en Visio sur RDV
- Disponible en **3 minutes**
- **Confidentiel** et respectant le secret professionnel

Ce besoin reflète une problématique à laquelle font face de nombreux professionnels de santé. Avec ce service, la Fédération des URPS souhaite faciliter leur exercice et contribuer à améliorer la qualité des soins et de la prise en charge des patients.

> Télécharger la plaquette à destination des professionnels de santé

> Télécharger l'affiche à destination des patients

# A PROPOS



La Fédération des URPS Centre-Val de Loire rassemble **9 URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé)** représentatives de **9 professions** et de quelque **8 500 professionnels de santé libéraux** de la région.

Elles participent ensemble à :

- **Favoriser l'exercice coordonné des professionnels de santé libéraux** en accompagnant le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et des Équipes de Soins Primaires (ESP) notamment
- **Contribuer à l'organisation de l'exercice professionnel** en menant des projets sur la permanence et la continuité des soins, les modes d'exercice, l'interprétariat professionnel...
- **Élaborer le Projet Régional de Santé**, à sa préparation et à sa mise en œuvre, en lien avec l'ARS et les autres acteurs de santé.

> [www.cpts-centrevalde Loire.fr](http://www.cpts-centrevalde Loire.fr)



Ce service d'interprétariat est assuré par ISM Interprétariat, association à but social et non lucratif spécialisée dans l'interprétariat et la traduction. Premier organisme d'interprétariat en milieu médico-social en France, il couvre 185 langues et agit au quotidien pour permettre aux usagers non francophones d'accéder à leurs droits fondamentaux, en supprimant la barrière de la langue.

> [www.ism-interpretariat.fr](http://www.ism-interpretariat.fr)

> **Si vous souhaitez plus d'informations sur le sujet, veuillez contacter :**

Matthieu MAGRIT, responsable communication

[matthieu.magrit@urpsml-centre.org](mailto:matthieu.magrit@urpsml-centre.org)

06 76 77 81 78